

## Procès-verbal de séance

### Séance du 5 Février 2024

L'an 2024 et le 5 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

**Présents :** Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : d'ANDIGNÉ Constantin, MARSAIS Jean-Pierre, PILARD Vincent

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 12  
Présents : 10

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Loches  
le :  
et publication ou notification  
du :

**Date de la convocation** : 29/01/2024

**Date d'affichage** : 30/01/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHOTIN Françoise

**Objet(s) des délibérations**

**Nomination d'un nouveau délégué au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) pour les agents communaux**  
**réf : 2024\_005**

Vu la délibération numéro 2014\_022 du 14 avril 2014, désignant comme délégués au C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale), Madame Maryse GARNIER pour le Collège des Elus et Madame Véronique QUATRAVAUX pour le Collège des Agents,

Vu l'arrêté de mise en disponibilité de Madame Véronique QUATRAVAUX,

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal l'obligation de nommer un nouveau délégué au C.N.A.S pour le Collège des Agents et propose Madame Mikaela PLAISANCE, secrétaire de Mairie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Nomme** Madame Mikaela PLAISANCE, déléguée au C.N.A.S pour le Collège des Agents en remplacement de Madame Véronique QUATRAVAUX.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Logement communal 1 rue de Loché dit "La Gare" : Location à Madame WANSAR Sandrine - réf : 2024\_006**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la candidature de Madame Sandrine WANSAR, pour la location du logement communal sis 1 rue de Loché, appelé également "La Gare".

Madame Le Maire précise que Madame WANSAR a créé une auto-entreprise de conseils en décoration d'intérieur et de relooking de meubles, et souhaite exercer son activité professionnelle sur son lieu de domicile.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer le local situé à côté de l'habitation, en plus du garage, dans le bail de location afin que la locataire puisse exercer son activité professionnelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte** la candidature de Madame Sandrine WANSAR pour la location du logement communal situé 1 rue de Loché.

- **Dit** qu'un bail de location et commercial, au nom de Madame Sandrine WANSAR accompagné d'un état des lieux d'entrée seront rédigés.

- **Charge** Madame le Maire de signer le bail et les états des lieux.
- **Demande** que Madame Sandrine WANSAR souscrive un contrat de fourniture de gaz propane.
- **Précise** que certains travaux sont à prévoir au niveau des menuiseries et de la porte du local, à la charge de la Commune.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Installation d'une borne WIFI gratuite dans le cadre de la délégation de service public Fibre - réf : 2024\_007**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Val de Loire Numérique, pour l'installation d'une borne WIFI gratuite dans le cadre de la délégation de service public Fibre.

Madame Le Maire précise que la maintenance annuelle, d'un montant de 112€ et la connexion internet restent à la charge de la Commune. Orange sera interrogé sur le montant de son forfait "grand public".

Madame Le Maire propose d'installer la borne à la salle des fêtes et précise que la portée WIFI de cette borne s'étend à 150 mètres à l'extérieur, 100 mètres à l'intérieur, près de la porte d'entrée et uniquement dans la salle des fêtes si la borne est placée dans la grande salle.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité :**

- **Décide** de s'équiper de la borne WIFI gratuite proposé par Val de Loire Fibre.
- **Décide** que la borne sera installée dans la grande salle de la salle des fêtes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

##### **Mutualisation avec la Communauté de Communes Loches Sud Touraine - Composteurs partagés**

Madame Le maire indique au Conseil Municipal, que suite au recensement des foyers éligibles au compostage partagé, Monsieur Adrien HABRIAL, animateur de la prévention au service déchets ménagers, propose des nouveaux emplacements pour éviter d'aller au-devant de difficultés. Les propositions proposées sont au niveau du croisement entre la rue de la Garenne et la rue du Perron et au croisement rue de Montrésor et rue de l'Abbaye.

Madame Le Maire indique que le premier emplacement proposé, se trouve au soleil toute la journée. Lors de la réunion de présentation, Monsieur HABRIAL nous indiquait que les composteurs ne devaient pas être exposés au soleil. Pour le second emplacement, Madame Le Maire indique que ce dernier est situé sur du privé.

Madame Le Maire ne souhaite pas modifier les emplacements initiaux.

##### **Edition d'un livre sur VILLELOIN-COULANGÉ**

Madame Le Maire a reçu en Mairie Monsieur Lionel GEOFFROY, écrivain, qui souhaite que Madame Le Maire écrive la préface de son livre sur l'histoire de la Commune de Villeloin-Coulangé. Madame Le Maire, a lu la maquette du livre et écrira la préface.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal, le nombre de livres que la Commune pourrait acheter, une fois ce dernier édité. Il est décidé que la Commune investira dans l'achat d'une dizaine de livres. Madame Le Maire propose également que Monsieur GEOFFROY, vienne lors de l'exposition d'anciennes cartes postales proposée par la bibliothèque ainsi qu'à la brocante du 15 août.

#### **Complément de compte-rendu :**

- Pour le programme de voirie 2024, un marché est en cours avec la Communauté de commune Loches Sud Touraine. Le prestataire Branly-Lacaze a fait un estimatif des travaux pour la rénovation de la rue du Carroir, de la rue de la Garenne et de la rue du Perron. Madame Le Maire rappelle qu'aucuns travaux de voirie n'ont été faits en 2023, ce qui permettra de faire ces travaux en 2024.

- Madame Mathilde FAZAKERLEY, paysagiste concepteur à l'ADAC 37 mandatée par Terrecole, est venue présenter à plusieurs élus et à Monsieur Christophe HERLORY, directeur du développement de la Société Coopérative d'Intérêts Collectif (SCIC) Terrecole, un projet d'aménagement de la cour de l'école maternelle de Villeloin-Coulangé. Madame Le Maire indique que la cour de l'école est déjà enherbée et entourée de haies. Elle indique également que les enfants ont de l'ombre. Afin de pouvoir améliorer la cour de l'école, l'achat de mobilier, comme des bancs, est envisagé. Les enseignantes seront également interrogées sur les besoins nécessaires dans l'amélioration de la cour de l'école et sur leurs projets pédagogiques.

- Monsieur Jean-Pierre MARSAIS, 2ème Adjoint, et plusieurs élus se sont réunis concernant les projets 2024 sur la Commune de Villeloin-Coulangé. L'achat de matériel technique est envisagé afin de permettre aux agents une facilité d'entretien de l'air de loisirs. La défense incendie sera également améliorée dans différents lieux-dits de la Commune et des panneaux de signalisation seront installés. Madame Cindy DUSSEAU, Conseillère Municipale, indique également le besoin de rénovation des trottoirs et du caniveau, rue de l'Abbaye. Le fleurissement de la rue est également projeté.

- Monsieur Vincent PILARD, Conseiller Municipal, présente les avancements et les problématiques des travaux de l'aire de

loisirs. Le parking devant le vestiaire n'est pas praticable, un remblai de calcaire est envisagé pour le rendre carrossable. L'aménagement du vestiaire est en cours avec la construction d'une cloison en parpaing réalisée par les agents techniques de la Commune. Monsieur Vincent PILARD, présente, sur plan, le projet de réaménagement du vestiaire et les modifications à faire afin de permettre la construction d'un WC pour Personne à Mobilité Réduite (PMR). Plusieurs devis sont en cours d'élaboration. Les emplacements des camping-cars sont vite enherbés, une solution doit être envisagée pour faciliter le travail des agents techniques. D'autre aménagements sont en projet pour améliorer l'aire de loisirs.

Séance levée à : 22 : 45

En mairie, le 09/02/2024  
Le Maire  
Maryse GARNIER